



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉCOLES DE JEUNES

Le présent règlement régit les règles de fonctionnement de l'école de badminton du Grenoble Université Club Badminton.

Les adhérents ou leurs parents acceptent ce règlement par leur adhésion au club.

A. Labellisation et licenciation

Le GUC Badminton est affilié à la Fédération Française de Badminton. A ce titre, chaque adhérent du club est licencié à la F.F.BaD. et bénéficie de l'assurance fédérale pour la pratique sportive au sein du club.

Le club fait une demande, chaque année, auprès de la Fédération Française de Badminton, de labellisation de son école de jeunes. Pour la saison 2012-2013, le GUC Badminton est labellisé « Ecole Française de Badminton 4 étoiles » (sur une échelle de 5 étoiles)

B. L'offre du club envers les jeunes licenciés

• L'entraînement

- ♦ Le club accueille les jeunes de 5 à 17 ans sur des créneaux spécifiques:
 - ♦ minibad: de 5 à 9 ans,
 - ♦ U13: de 10 à 13 ans,
 - ♦ U17: de 14 à 17 ans.

Des passerelles entre ces créneaux peuvent être proposées par les animateurs aux licenciés en fonction de leur niveau de jeu.

- ♦ Chaque créneau est encadré par un ou plusieurs animateurs, initiateurs ou entraîneurs pour la plupart bénévoles. Les séances sont organisées suivant trois axes :
 - ♦ Initiation,
 - ♦ Compétition
 - ♦ Jeu libre encadré.
- ♦ Les séances « Initiation » et « Compétition » se dérouleront suivant une progression proposée par l'encadrant : échauffement, exercices techniques et/ou physiques, temps de jeu (matches ou jeux spécifiques au badminton).
- ♦ Lors des séances « Jeu libre encadré », l'animateur sera en charge de veiller à la rotation des joueurs pour que chacun profite d'un temps de jeu minimum. Il organisera également la phase d'échauffement, d'étirements, et des mini-tournois sur demande des joueurs.
- ♦ Le club fournit à chaque jeune, en début

de chaque saison, un tee-shirt aux couleurs du club ainsi qu'un tube de volants plastiques. Les jeunes se doivent d'apporter leurs volants sur chaque séance pour le bon déroulement de celle-ci.

- ♦ Les joueurs, âgés de moins de 16 ans, ne sont autorisés à jouer sur les créneaux « jeu libre », ouverts à tous les licenciés (les midis en semaine à Clemenceau et le samedi après-midi à Chorier-Berriat) que s'ils sont accompagnés par un adulte.

• La compétition

- ♦ Chaque licencié au GUC badminton a la possibilité de participer aux différentes compétitions proposées sur la saison (plateaux minibad, tournois départementaux, Interclubs départementaux par équipe, ...).
- ♦ Il n'y a aucune obligation à pratiquer en compétition.
- ♦ Les animateurs sont en possession du calendrier des compétitions, également consultable sur le site du club : www.grenoble-badminton.org.
- ♦ L'inscription se fait de façon individuelle et est à renouveler pour chaque compétition. Cette inscription doit être faite au plus tard le vendredi de la semaine précédant la compétition (date limite indiquée sur le site du club) afin de permettre la centralisation des inscriptions et de les adresser au club organisateur. Après cette date limite, le joueur peut s'inscrire directement auprès du club organisateur, mais sa participation ne sera pas assurée.
- ♦ L'inscription se fait sur le site du club, dans l'"Espace Adhérents", rubrique « tournois jeunes »
- ♦ Le club s'engage, dans la mesure du possible, à déplacer un encadrant sur chaque compétition. Son rôle est d'accompagner, encadrer et coacher les joueurs du club. Les parents sont les bienvenus pour accompagner les joueurs, ceux-ci pouvant jouer au même moment.
- ♦ Le club fournira des volants plumes pour les joueurs inscrits.
- ♦ Le joueur doit d'apporter sa tenue sportive complète et de quoi s'alimenter. Une buvette est généralement prévue par le club organisateur.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉCOLES DE JEUNES

- ♦ Le club décline toute responsabilité en cas de vol, de bris ou de perte de matériel pendant les compétitions.

C. Droits et devoirs des jeunes adhérents

- ♦ Chaque licencié est tenu de se présenter sur le plateau sportif en tenue réglementaire (short, T-shirt, éventuellement survêtement, et surtout chaussures de salle propres et non marquantes).
- ♦ L'animateur (ou le responsable technique de la salle) peut prendre la décision de refuser un joueur qui ne porte pas la tenue adaptée (en particulier les chaussures).
- ♦ Il est strictement interdit de manger sur le plateau sportif.
- ♦ L'utilisation du téléphone mobile est également interdite durant le temps de pratique. L'animateur est en droit de le confisquer en cas d'utilisation abusive. Il sera rendu ensuite aux parents du joueur afin de signaler l'incident.
- ♦ Chaque licencié s'engage à respecter les consignes de l'animateur, sur les séances « Jeu libre » comme « entraînement ». Celui ou celle qui perturbe une séance, qui refuse les exercices proposés, ou qui ralentit volontairement la séance peut être isolé du groupe par l'animateur.
- ♦ En cas d'incidents répétés, le club se réserve le droit d'exclure le joueur pour la saison, sans dédommagement financier. Avant toute exclusion prononcée par le Conseil d'Administration du club, le cadre technique et/ou le président rencontreront les parents du jeune joueur.
- ♦ Chaque joueur licencié au club cède de fait son droit à l'image et ne s'oppose pas à l'utilisation de toute photo prise sur le plateau sportif ou en compétition, en vue de promouvoir la pratique du badminton au sein du club. Si un joueur, ses parents ou son représentant légal refuse cet aligné et s'oppose à l'utilisation d'une photographie, un document spécifique devra être rempli par les parents et adressé au secrétariat du club.
- ♦ Les parents désirant s'impliquer dans la vie de notre association peuvent rejoindre le pôle "jeunesse" en tant que "parents de

joueurs".

D. Responsabilités du club

- ♦ Les adhérents mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal en dehors des horaires de la séance d'entraînement. En conséquence, les trajets entre le gymnase et le domicile se font sous la responsabilité des parents ou du représentant légal; si ces derniers accompagnent l'adhérent mineur, ils doivent s'assurer de la présence d'un responsable de l'association. Les parents ou le représentant légal sont également responsables lors de l'attente éventuelle à la sortie du gymnase.
- ♦ Aucun adhérent mineur de moins de 16 ans ne pourra quitter la séance d'entraînement avant la fin de celle-ci s'il n'est pas accompagné par ses parents ou son représentant légal ou s'il ne présente pas une autorisation écrite de ces derniers. Le responsable de l'association devra impérativement être prévenu d'un départ anticipé.
- ♦ Les jeunes joueurs ne sont pas autorisés à pénétrer sur le plateau sportif tant que l'animateur de la séance n'est pas présent.
- ♦ Des vestiaires sont mis à disposition des joueurs dans chaque gymnase. Ces vestiaires ne sont ni fermés, ni surveillés. Les effets personnels sont à déposer dans la salle, dans les tribunes ou au bord du plateau sportif.
- ♦ Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de bris de matériel lors des séances.
- ♦ En cas de blessure, chaque licencié peut bénéficier de l'assurance de la F.F.BaD, si le certificat médical a bien été fourni lors de la prise de licence.

E. Activités extra-sportives

- ♦ Le club peut proposer, durant la saison, différentes activités: stages de badminton, formation de jeunes arbitres et juges de lignes, tournois internes à thèmes, randonnées, etc...
- ♦ La participation à ces activités n'est pas obligatoire et peut, dans certains cas, faire l'objet d'une participation aux frais.